

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE BRIE-COMTE-ROBERT

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le huit décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre décembre deux mil quatorze, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Laure FONTBONNE, Maire de la Commune

Etaient présents : Mesdames Consuelo ALVAREZ, Cathy BOYARD, Séverine DESMIER DE CHENON, Anne-Laure FONTBONNE, Sandrine GAMEIRO, Véronique GUILLOCHON,

Messieurs Daniel BEAUCHE, Pierre-Olivier BRASS, Laurent PRODO, Francois-Xavier SUEUR

Etaient absents : Monsieur Jean-Claude LE JAOUEN ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PRODO
Madame Magali LENCIONE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Laure FONTBONNE
Monsieur Patrick HOUSSIER ayant donné pouvoir à Monsieur Francois-Xavier SUEUR
Aurélien VANDIERENDONCK et Amandine MOULIN

Secrétaire de séance : Monsieur Francois-Xavier SUEUR

Membres : En exercice : 15 ; Présents : 10 ; Votants : 13

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2014 ;
- Modification du budget primitif de la Commune ;
- Questions diverses.

Délibération n° 14 07 83

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2014

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2014,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Approuve le dit procès-verbal

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE BRIE-COMTE-ROBERT

COMMUNE DE FEROLLES-ATTILLY

Délibération n° 14 07 84

Décision modificative du budget primitif 2014 de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la Commune,

Considérant que des ajustements doivent être opérés pour assurer l'exécution de ce budget,

Le Conseil Municipal **délibère** et, à l'unanimité,

Modifie le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2014 comme suit :

Virement de crédit	
Section Fonctionnement - Dépenses	
Chapitre 012 Charges de personnel	4 500,00 €
Total	4 500,00 €
Chapitre 011 Charges à caractère général	- 2 000,00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	- 2 500,00 €
Total	- 4 500,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.